

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0728 du 19/10/2016

Arrêté du 6 octobre 2016

ARRETE PORTANT NOMINATION A LA HORS CLASSE D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES
FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte nomination à la hors classe d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/11/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION À LA HORS CLASSE D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION À LA HORS CLASSE D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie
et des Finances

ARRÊTÉ

portant nomination à la hors classe d'une inspectrice divisionnaire des Finances
publiques de classe normale

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :

Article premier : l'inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale dont le nom suit, est nommée inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et affectée en cette qualité dans les fonctions et dans les conditions ci-après indiquées :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade		Nouvelle affectation	Grade	
			Date de prise de rang Date d'effet	Ancienne affectation		Date de prise de rang Date d'effet	Ancienne affectation
NATHALIE	CHOQUET	861377	IDIV CN 4 01/11/2015 01/11/2015	EN SERVICE DETACHE ÀUPRES DE LA DELEGATION RÉGIONALE PARIS B DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	EN SERVICE DETACHE ÀUPRES DE LA DELEGATION RÉGIONALE PARIS B DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	IDIV HC 02 01/11/2015 01/11/2016	

Article 2 : le présent arrêté prendra effet à la date mentionnée à l'article premier et sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 06/10/2016
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN

